

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/ 145 DU 28 SEPTEMBRE 2018 PORTANT
NOMINATION DE CERTAINS MEMBRES DU CONSEIL DES ORDRES
NATIONAUX DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND CHANCELIER DES ORDRES NATIONAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/15 du 29 juin 2012 portant Organisation Générale des Ordres Nationaux, des Décorations et des Titres Honorifiques ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil des Ordres Nationaux:

- Col Marc NIMBURANIRA, en remplacement du Général Major Samuel GAHIRO ;
- Madame Lydia NSEKERA, en remplacement de Madame Sylvie KINIGI.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 28 septembre 2018,

Pierre NKURUNZIZA,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.